Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	06-2063-3	**Numéro de version:**	14.00
Date de révision:	19/09/2025	**Annule et remplace la version du :**	30/06/2025

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M(TM) MASTIC-COLLAGE PARE-BRISE POLYURETHANE 08603, 08615, 08616

Numéros d'identification de produit

FI-3000-0021-8	FI-3000-0032-5
7000077196	7000077203

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	SER-productstewardship@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	202-966-0	< 0,3

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Information requise par le règlement (UE) 2020/1149 en ce qui concerne les diisocyanates
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
Vous trouverez de plus amples informations sur feica.eu/Puinfo

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Prépolymère polyuréthanne	Confidentiel	30 - 50	Substance non classée comme dangereuse
Noir de carbone	(N° CAS) 1333-86-4 (N° CE) 215-609-9 (N° REACH) 01-2119384822-32	10 - 30	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
C14-17 alcanes, acides seconononiques et disulfoniques, esters de phényle	(N° CE) 701-257-8	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Kaolin, calciné	(N° CAS) 92704-41-1 (N° CE) 296-473-8	7 - 13	Substance non classée comme dangereuse
Toluène	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9	1 - 2,9	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	(N° CE) 926-141-6	0,5 - 1,5	Tox.aspiration 1, H304 EUH066
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0	< 0,3	Tox. aigüe 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Nota 2,C
Quartz (SiO2)	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4	< 0,3	STOT RE 1, H372
Dichlorure de dibutylétain	(N° CAS) 683-18-1 (N° CE) 211-670-0	< 0,05	Tox. aigüe 2, H330 Tox. aigüe 3, H301 Tox. aigüe 4, H312 Corr. cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 Muta. 2, H341 Repr. 1B, H360FD STOT RE 1, H372 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 Skin Sens. 1B, H317

			STOT SE 1, H370
Chlorure de tributylétain	(N° CAS) 1461-22-9 (N° CE) 215-958-7	< 0,001	Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 3, H301 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 1B, H360FD STOT RE 1, H372 Tox. aigüe 1, H330 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 STOT SE 1, H370 Aquatique aigüe 1, H400,M=1000 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1000

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.
Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Dichlorure de dibutylétain	(N° CAS) 683-18-1 (N° CE) 211-670-0	(C >= 5%) Corr. cutanée 1B, H314 (0.01% =< C < 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 3%) Lésions oculaires 1, H318 (0.01% =< C < 3%) Irr. des yeux 2, H319
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335
Chlorure de tributylétain	(N° CAS) 1461-22-9 (N° CE) 215-958-7	(C >= 1%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 1%) STOT RE 1, H372 (0.25% =< C < 1%) STOT RE 2, H373

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Réaction allergique respiratoire (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Isocyanates	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Cyanure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient homologué pour le transport par les Autorités compétentes, mais ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter une augmentation de la pression. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Eviter l'inhalation des vapeurs pendant la polymérisation. Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Tenir à l'écart de métaux réactifs (ex. : aluminium, zinc) afin d'éviter la formation d'hydrogène Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.1 mg/m3 (0.01 ppm); VLCT (15 minutes): 0.2 mg/m3 (0.02 ppm)	Risque d'allerge cutanée. Cancérogène de catégorie 3.i
Toluène	108-88-3	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures): 76.8 mg/m3 (20 ppm); VLCT contraignante (15 minutes) : 384 mg/m3 (100 ppm).	Suspecté reprotoxique pour l'homme. Risque de pénétration percutanée.
Noir de carbone	1333-86-4	VLEPs France	VLEP (8 heures): 3.5 mg/m3	
Quartz (SiO2)	14808-60-7	VLEPs France	VLEP contraignante (fraction respirable - 8 heures) : 0.1 mg/m3	

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Toluène	108-88-3	IBE France	Acide hippurique	Créatinine dans les urines	EOS	2500 mg/g	

Toluène	108-88-3	IBE France	Acide hippurique	Créatinine dans les urines	LFH	2500 mg/g
Toluène	108-88-3	IBE France	Toluène	Sang	EOS	1 mg/l

IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)
EOS : En fin de poste
LFH : Les quatre dernières heures du poste

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Fournir une extraction appropriée des émissions pendant la polymérisation à chaud. Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	>0.30	=> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par

inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Couleur	Noir
Odeur	Légère
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Pas de données de tests disponibles.*
Point/intervalle d'ébullition:	110 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	1 % en volume
Limites d'inflammabilité (UEL)	8 % en volume
Point d'éclair:	50 °C
Température d'inflammation spontanée	200 °C
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	*Pas de données de tests disponibles.*
Hydrosolubilité	Non miscible
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	2 900 Pa
Densité	1,2 g/cm3 [@ 20 °C]
Densité relative	1,17 - 1,27 [@ 20 °C] [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	4 [*Réf. Standard :*Air=1]
Caractéristiques des particules	
Particule primaire déviation diamètre médian	18 - 61 nm (*Noir de carbone*)
Forme de la particule primaire	Autre (voir détails) (*Noir de carbone*)
Aire de surface spécifique	21 - 1 200 m2/g (*Noir de carbone*)

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	3,75 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.
Conditions de température et de cisaillement élevées.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:
Amines
Alcools
Eau
Métaux réactives
Accélérateurs.
Poudre d'aluminium ou de magnésium et conditions de température et cisaillement élevées.
Métaux alcalins
Agents réducteurs
Acides forts
Agents oxydants forts.
Bases fortes
La réaction avec l'eau, les alcools et les amines n'est pas dangereuse si l'on peut éviter l'augmentation de pression interne dans le récipient, en prévoyant des ouvertures de celui-ci.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la

sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets occulaires : les symptômes peuvent inclure une vision floue ou altérée. Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Effets olfactifs : les symptômes peuvent inclure une capacité décroissante à détecter les odeurs et/ou une perte complète de l'odorat. Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque.

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Information complémentaire:
Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
C14-17 alcanes, acides seconononiques et disulfoniques, esters de phényle	Cutané	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg
C14-17 alcanes, acides seconononiques et disulfoniques, esters de phényle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Noir de carbone	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Kaolin, calciné	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,07 mg/l
Kaolin, calciné	Cutané	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Kaolin, calciné	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Toluène	Cutané	Rat	LD50 12 000 mg/kg
Toluène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 30 mg/l

Toluène	Ingestion	Rat	LD50 5 550 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Cutané	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Quartz (SiO2)	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Dichlorure de dibutylétain	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,059 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	Ingestion	Rat	LD50 219 mg/kg
Chlorure de tributylétain	Cutané	Lapin	LD50 500 mg/kg
Chlorure de tributylétain	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 Non disponible
Chlorure de tributylétain	Ingestion	Rat	LD50 101 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Kaolin, calciné	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Composants similaires	Moyennement irritant
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant
Quartz (SiO2)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Dichlorure de dibutylétain	Multiples espèces animales.	Corrosif
Chlorure de tributylétain	Lapin	Irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Kaolin, calciné	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant modéré
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Composants similaires	Aucune irritation significative
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant sévère
Dichlorure de dibutylétain	Lapin	Corrosif
Chlorure de tributylétain	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Toluène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Composants similaires	Non-classifié
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Souris	Sensibilisant
Dichlorure de dibutylétain	Composants similaires	Sensibilisant
Chlorure de tributylétain	Souris	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Humain	Sensibilisant

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vivo	Non mutagène
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	In vitro	Non mutagène
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dichlorure de dibutylétain	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dichlorure de dibutylétain	In vivo	Mutagénique
Chlorure de tributylétain	In vitro	Non mutagène
Chlorure de tributylétain	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Noir de carbone	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène
Toluène	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une

			classification.
Quartz (SiO2)	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,3 mg/l	1 génération
Toluène	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 520 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Toluène	Inhalation	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse
Dichlorure de dibutylétain	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 12 mg/kg/jour	28 jours
Dichlorure de dibutylétain	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 1,7 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Dichlorure de dibutylétain	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 1,7 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Chlorure de tributylétain	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	2 génération
Chlorure de tributylétain	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 2 mg/kg/jour	2 génération
Chlorure de tributylétain	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 0,025 mg/kg/jour	semaines

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Toluène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 0,004 mg/l	3 heures
Toluène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Dichlorure de dibutylétain	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont	Risques pour la	NOAEL Pas disponible	

			pas suffisantes pour justifier une classification.	santé similaires		
Dichlorure de dibutylétain	Ingestion	système immunitaire	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 5 mg/kg	
Chlorure de tributylétain	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Chlorure de tributylétain	Ingestion	système immunitaire	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	NOAEL 5 mg/kg	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Kaolin, calciné	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Composants similaires	NOAEL Pas disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Système auditif | Système nerveux | des yeux | Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 2,3 mg/l	15 Mois
Toluène	Inhalation	Coeur | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	4 semaines
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL Non disponible	20 jours
Toluène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	8 semaines
Toluène	Inhalation	système hématopoïétique | système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 600 mg/kg/jour	14 jours
Toluène	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	28 jours
Toluène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	4 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 6 mg/l	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14,	Inhalation	Rénale et / ou de la	Non-classifié	Rat	LOAEL 1,5	13 semaines

n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques		vessie			mg/l	
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 6 mg/l	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 100 mg/kg/jour	13 semaines
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Ingestion	système hématopoïétique | des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
Quartz (SiO2)	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Dichlorure de dibutylétain	Ingestion	système immunitaire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 0,3 mg/kg/jour	28 jours
Dichlorure de dibutylétain	Ingestion	système hématopoïétique | Foie | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 12 mg/kg/jour	28 jours
Chlorure de tributylétain	Ingestion	Foie | système immunitaire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,36 mg/kg/jour	28 jours
Chlorure de tributylétain	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie | système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,5 mg/kg/jour	28 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Toluène	Risque d'aspiration
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Prépolymère polyuréthanne	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	NA
C14-17 alcanes, acides seconononiques et disulfoniques, esters de phényle	701-257-8	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Noir de carbone	1333-86-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>800 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Bactéries	Estimé	16 heures	EC10	1 400 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	2 500 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	41 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Truite arc-en-ciel	Estimé	30 jours	NOEC	100 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	96 heures	LC50	5,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Crevette	Expérimental	96 heures	LC50	9,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	12,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Grenouille Léopard	Expérimental	9 jours	LC50	0,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon rose	Expérimental	96 heures	LC50	6,41 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,78 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	40 jours	NOEC	1,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	10 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,74 mg/l
Toluène	108-88-3	Boue activée	Expérimental	12 heures	IC50	292 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	29 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	24 heures	EC50	84 mg/l

Toluène	108-88-3	Ver rouge	Expérimental	28 jours	LC50	>150 mg par kg de poids corporel
Toluène	108-88-3	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	<26 mg/kg (poids sec)
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	>1 000 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	>100 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	24 heures	EC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	10 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	440 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	7 600 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	5 000 mg/l
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	60 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	ErC50	0,0427 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,843 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Medaka	Expérimental	28 jours	NOEC	1,8 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,0105 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Boue activée	Expérimental	24 heures	IC50	11,5 mg/l
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Copepod	Estimé	48 heures	LC50	0,0012 mg/l
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Diatomée	Expérimental	72 heures	ErC50	0,000987 mg/l
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	0,0124 mg/l
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Inland Silverside	Expérimental	96 heures	LC50	0,003 mg/l
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,0098 mg/l
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,0079 mg/l
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	0,0012 mg/l
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	110 jours	NOEC	,00004 mg/l

Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Ver rouge	Expérimental	N/A	EC50	1,3 mg/kg (poids sec)
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Microbes du sol	Expérimental	6 heures	EC50	11 mg/l
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Collembole	Expérimental	N/A	EC50	11 mg/kg (poids sec)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Prépolymère polyuréthanne	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
C14-17 alcanes, acides seconononiques et disulfoniques, esters de phényle	701-257-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Kaolin, calciné	92704-41-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Toluène	108-88-3	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	80 %BOD/ThOD	APHA Méthode standzrd Eau /Eaux usées
Toluène	108-88-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.2 jours (t 1/2)	
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	69 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	20 heures (t 1/2)	
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	6 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Prépolymère polyuréthanne	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
C14-17 alcanes, acides seconononiques et disulfoniques, esters de phényle	701-257-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A

		insuffisantes pour la classification				
Kaolin, calciné	92704-41-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Toluène	108-88-3	Expérimental FBC - Autres	72 heures	Facteur de bioaccumulation	90	
Toluène	108-88-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.73	
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	926-141-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OECD305-Bioconcentration
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Composant analogue BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤110	simlaire à l'OECD 305
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.97	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Expérimental BCF - Poisson	10 jours	Facteur de bioaccumulation	24000	
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.76	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Toluène	108-88-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	37-160 l/kg	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	34 000 l/kg	Episuite™
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	13 500 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction

adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Toluène	108-88-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Numéro CAS
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8
Toluène	108-88-3

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:
Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient etre ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient	Numéro CAS
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Chimique	Identifiant(s)	Liite 1
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Part 1
Chlorure de tributylétain	1461-22-9	Part 1

Tableau des maladies professionnelles

4bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au foetus .
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.
Section 8: Protection personelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été supprimée.
Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été supprimée.
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été supprimée.
Section 09 : Forme des particules - L'information a été ajoutée.
Section 09 : Taille des particules - L'information a été ajoutée.
Section 9 : Surface spécifique des particules - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr